

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 20

présenté par
Mme Poussier-Winsback, M. Bouyx, M. Fait, Mme Piron et Mme Colin-Oesterlé

ARTICLE 49**ÉTAT B****Mission « Investir pour la France de 2030 »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--